

Indre. Des riverains opposent l'étier au méthaniseur

Indre — Si la retenue d'eau est administrativement cataloguée comme fossé, une association de riverains voit un étier... sur une parcelle concernée par un projet de méthaniseur.



La retenue d'eau est située entre le terrain occupé par les Roms et la station essence de Tougas.
[Ouest-France](#) Publié le 24/11/2023 à 05h05

Les grandes marées d'automne ont rempli les étiers de la commune. Quoi de plus banal, peut-on penser. Pour certaines et certains cependant, l'affaire n'est pas si triviale qu'elle en a l'air, et notamment dans une retenue d'eau sur une parcelle concernée par un projet de méthaniseur.

Située entre la station essence de Tougas et le terrain occupé par les Roms, cette retenue d'eau n'est plus un étier, mais un fossé, d'un point de vue administratif du moins. Cela signifie théoriquement qu'elle est indépendante du fleuve, puisqu'un fossé est une tranchée qui vise à favoriser l'écoulement des eaux – sans critère de provenance précis –, là où l'étier est une conduite d'eau émanant de la mer, d'un marais ou d'un fleuve. La différence peut sembler mince, mais pour Linaïk Huchet, présidente de l'Association des riverains de Haute-Indre (ADRHI), elle est de taille.

Un méthaniseur en projet sur la parcelle voisine

La parcelle voisine, celle occupée par les Roms, est concernée par un projet de méthaniseur, un équipement industriel visant à produire du gaz à partir de matières organiques, comme les plantes, les résidus de l'agro-industrie ou les déchets des cantines scolaires.

Pour les opposants et opposantes à ce type d'industrie, l'un des principaux risques qu'il représente, outre l'explosion, est la fuite de la matière organique en décomposition et la pollution conséquente des cours d'eau, comme à Châteaulin en 2020.

Or, pour Linaïk Huchet, qui enquête sur la méthanisation depuis qu'elle a eu vent du projet il y a un an, le discret reclassement administratif de cette retenue d'eau en fossé, en 2019, n'a rien d'anodin : alors que le projet de méthaniseur n'en était qu'à ses prémices, rompre administrativement le lien entre l'eau de cette retenue et l'eau du fleuve est une manière de favoriser le projet de méthaniseur, car cela évacue la possibilité d'une contamination de la Loire par le biais de l'étier/fossé en cas de fuite de matière organique en décomposition.

« Une opération analogue a été menée dans les environs de Pau », explique-t-elle avoir appris après de nombreux contacts avec des opposants à divers projets de méthanisation en France.

L'association craint une pollution de l'eau potable

On comprend donc la valeur de cette photographie, pour l'ADRHI :

voir la retenue d'eau se remplir pendant les grandes marées est, pour ses membres, la preuve qu'il s'agit d'un étier et non d'un fossé, qu'il y a bien communication avec la Loire, et qu'il est impossible d'exclure une contamination de la principale source d'eau potable de l'agglomération en cas d'accident industriel.